

*Direction des affaires  
économiques et internationales*

**Arrêté du 25 octobre 2002 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation**

NOR : *EQUE0210182A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;  
Sur la proposition des ministres concernés ;  
Sur la proposition des organisations professionnelles intéressées,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants des ministres et des organisations professionnelles précisés ci-dessous :

Sont nommées à la commission d'agrément des contrôleurs techniques pour une période de trois ans renouvelable les personnes désignées ci-après :

En qualité de représentants du ministre de l'intérieur :

- M. Petiteau (Jean-Pierre), direction de la défense et de la sécurité civiles, membre titulaire ;
- M. Nouvier (Bernard), direction de la défense et de la sécurité civiles, membre suppléant.

En qualité de représentant du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie :

- Mme Bourghoud (Valérie), sous-direction des constructions et du développement régional, membre titulaire ;
- M. Contini (Jean-François), sous-direction des constructions et du développement régional, membre suppléant.

En qualité de représentants du ministre de l'emploi et de la solidarité :

- M. Piccoli (Robert), direction des relations du travail, membre titulaire ;
- M. Conan (Hervé), direction des relations du travail, membre suppléant.

En qualité de représentants des professions intervenant à l'acte de construire :

- M. Le Sellin (Yves), COPREC Construction, membre titulaire ;
- M. Aubry (Patrick), bureau VERITAS, membre suppléant ;
- M. Panigeon (Raymond), membre suppléant.

En qualité de représentants des maîtres d'ouvrage public :

- M. Paul (Frédéric), UNFOHLM, membre titulaire ;
- M. Besozzi (Raphaël), UNFOHLM, membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 25 octobre 2002.

Pour le ministre et par  
délégation :

Pour le directeur empêché :

*Le sous-directeur du bâtiment  
et des travaux publics,*

R. Barlet